



Usage de faux pour résiliation anticipée de contrat d'abonnement

Par **jayjaybg**, le **14/05/2008** à **01:46**

Bonjour , je dois citer à comparaitre au tribunal pour l'usage de faux certificats d'admission d'universités étrangères dans le but de résilier de manière anticipée deux contrats d'abonnement téléphonique.

Cependant deux mois après la résiliation des lignes je suis vraiment partir vivre a l'étrangé dans une université americaine. Quels sont les risques encourus?

Que dois je faire? J'ai proposé un remboursement mais je n'ai jamais reçu de réponse.
Merci

Par **frog**, le **14/05/2008** à **06:14**

Bonjour,

Vous devrez sans doute verser au plaignant les sommes qu'il aurait dû percevoir si vous n'aviez pas fait usage des faux. Attendez vous éventuellement à une peine pécuniaire en plus de cela à payer.